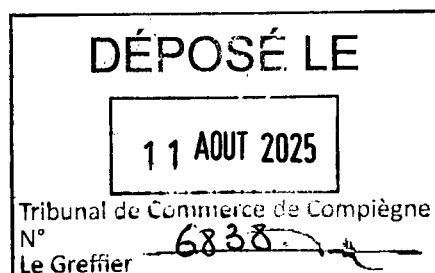
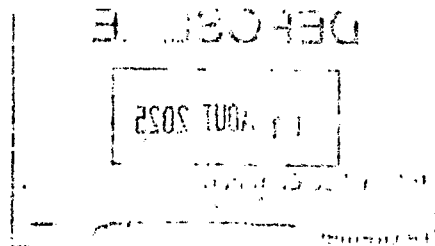


Bordereau attestant l'exactitude des informations - COMPIEGNE - 6002 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 11/08/2025 - 6838 - 2022 B 00873 - 913 785 309 - 3C. CDM



COMPTES ANNUELS



BILAN - ACTIF

En Euro

3C. CDM
Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ACTIF	Valeurs au 31/12/24			% de l'actif	Valeurs au 31/12/23		% de l'actif
	Val. Brutes	Amort. & dépr	Val. Nettes				
Capital souscrit non appelé							
ACTIF IMMOBILISÉ							
Immobilisations incorporelles				2			2
Frais d'établissement							
Frais de développement							
Concessions, brevets et droits similaires	26 000	6 500	19 500		22 100		
Fonds commercial (1)							
Autres immobilisations incorporelles							
Immobilisations incorporelles en cours							
Avances et acomptes							
Immobilisations corporelles				1			
Terrains							
Constructions							
Installations tech., matériel & outillages	14 769	3 003	11 766		2 421		
Autres immobilisations corporelles	3 248	1 492	1 756		1 264		
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations							
Créances rattachées à des participations							
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	44 017	10 995	33 022	4	25 785		3
ACTIF CIRCULANT							
Stocks et en-cours				5			4
Matières premières et autres appro	43 505		43 505		39 706		
En-cours de production (biens et services)							
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises							
Avances et acomptes versés sur commandes							
Créances				15			8
Clients (3)	29 995		29 995		34 974		
Clients Factures à établir (3)							
Autres créances (3)	92 235		92 235		41 963		
Fournisseurs débiteurs	10 500		10 500		3 395		
Capital souscrit - appelé non versé							
Valeurs mobilières de placement				55			
Actions propres							
Autres titres	500 000		500 000				
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	194 392		194 392	21	816 246		84
Charges constatées d'avance (3)	8 118		8 118	1	5 072		1
TOTAL ACTIF CIRCULANT	878 745		878 745	96	941 355		97
Charges à répartir sur plusieurs exercices							
Primes de remboursement des emprunts							
Ecarts de conversion actif							
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	922 762	10 995	911 767	100	967 140		100

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF

En Euro

3C. CDM
Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PASSIF	Valeurs au 31/12/24	% du passif	Valeurs au 31/12/23	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 7 500)	7 500	1	7 500	1
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		39		
Réserve légale	750			
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	353 005			
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	87 455	10	353 755	37
SITUATION NETTE	448 710	49	361 255	37
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	448 710	49	361 255	37
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques			1 466	
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS			1 466	
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
Emprunts et dettes financières diverses (3)	1 861		11 861	1
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs	164 634	18	181 920	19
Fournisseurs, factures non parvenues	34 417	4	34 136	4
Dettes fiscales et sociales	250 258	27	372 106	38
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes	11 887	1	4 397	
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	463 057	51	604 420	63
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	911 767	100	967 140	100

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

463 057

604 420

3C. CDM

~~Société par actions simplifiée au capital de 7 500 euros~~

**Siège social : ZAC du Mont Renaud Avenue de la Liberté, 60400 NOYON
913 785 309 RCS COMPIEGNE**

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 JUIN 2025

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à **87 455,05 euros** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 87 455,05 euros

- A titre de dividende global à l'Associé Unique 8 000,00 euros
Soit 10,67 euros par action

Le solde au compte « **autres réserves** » 79 455,05 euros
S'élevant ainsi à 432 459,62 euros

Le dividende sera mis en paiement au siège social en juin 2025.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 8 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Associé Unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,

- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Certifié conforme

Le Président

